

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier sur le centre-ville – Projet de préfiguration de la mise en œuvre d'une structure de quartier centre-ville par le Cercle Làïque Dijonnais**

M. El Hassouni, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté le Schéma de Développement des Structures de Quartier 2015-2019, afin de doter chacun des neuf quartiers dijonnais d'une structure socioculturelle, agréée centre social et en gestion associative. L'objectif est que chacune de ces structures construise un projet éducatif et social global, animé par un opérateur, arrimé aux réalités de son territoire de rattachement, fondé sur une large association des acteurs locaux et impliquant fortement les habitants dans son élaboration et sa mise en œuvre.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la ville de Dijon auprès des fédérations d'éducation populaires du territoire, la municipalité a choisi de retenir le projet de préfiguration de mise en place d'une structure pour le quartier centre-ville, proposé par le Cercle Laïque Dijonnais. Le quartier centre-ville ne dispose en effet d'aucune structure mais est riche de nombreux acteurs de l'action culturelle, socio-culturelle, sportive et sociale.

Le projet de préfiguration de mise en place d'une structure de quartier centre-ville déposé par le Cercle Laïque Dijonnais, annexé au présent rapport, a pour objet de présenter :

- les éléments de contexte territorial dans lequel s'inscrira le futur projet
- une méthodologie et un rétroplanning de mise en œuvre visant la création d'une structure dédiée
- un organigramme cible et un budget prévisionnel 2019

Par délibération du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Cercle Laïque Dijonnais pour la période 2017-2019. Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de 110 000 € en contrepartie de la mise en œuvre, par l'association, d'un programme d'actions décliné en quatre fiches action, dont une fiche action est consacrée à la préparation du projet d'animation de la vie sociale à l'échelle du quartier Centre-Ville.

Un avenant n°1 à ladite convention a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018 afin d'attribuer au Cercle Laïque Dijonnais, pour l'année 2018, une subvention complémentaire de fonctionnement de 22 000 € dans le cadre de la mise en place de la future structure de quartier du Centre-Ville. Cette subvention complémentaire, destinée au recrutement d'une référente famille et d'un animateur de proximité à compter du 1er octobre 2018, a porté le montant de la subvention 2018 versée à l'association, à 132 000 €.

Aujourd'hui, il vous est proposé de conclure, pour l'année 2019, un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Cercle Laïque Dijonnais, afin de :

- modifier l'article 5.1 définissant le montant de la contribution financière de la ville et les conditions de paiement et porter ainsi le montant de la subvention 2019 à la somme de 300 000 €,
- adapter la fiche action n°4, annexée à la convention, consacrée à la préparation du projet d'animation de la vie sociale à l'échelle du quartier Centre-Ville ;
- intégrer le calendrier de mise en œuvre du projet de préfiguration de la future structure de quartier qui en découle.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider d'approuver le projet de préfiguration de mise en place d'une structure de quartier centre-ville proposé par le Cercle Laïque Dijonnais, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de préfiguration de mise en place d'une structure de quartier centre-ville présenté, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

3- approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais ;

4 - m'autoriser à signer l'avenant à la convention susnommée, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

5 - m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité:**

**Pour : 52**

**Abstentions : 5**